

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 14 janvier 2014 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et les vœux de bonne et heureuse année 2014, il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2014-01-004

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

• **Lecture et dépôt des correspondances des 17 et 23 décembre du Ministre du MAMROT et des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault :**

Le Maire fait la lecture et dépose la lettre de félicitations au Maire pour son élection le 3 novembre dernier et l'assure de l'entière collaboration du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) et Ministre des Transports, dans l'accomplissement de la mission du Maire : servir la population. (Note aux lecteurs : *la même lettre a été envoyée aux Conseillers municipaux*).

Le Maire fait la lecture et dépose la lettre du Ministre de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud à laquelle s'est joint le Ministre du MAMROT et des Transports pour inviter la Municipalité à organiser une célébration pour le 66^e anniversaire du drapeau du Québec le 21 janvier prochain. Le Maire indique qu'une activité de salut au drapeau est à s'organiser pour cette date, les détails seront publiés dans la prochaine Gloriette pour y inviter la population.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-01-005

**Favorisons nos producteurs locaux
lors d'activités organisées sur le territoire municipal**

Considérant que la Municipalité se doit de supporter le développement économique,

Considérant que la Municipalité veut aider à promouvoir ses entrepreneurs locaux,

Considérant que le secteur agroalimentaire est la principale activité économique de Saint-Antoine-sur-Richelieu,

En conséquence, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que le Conseil municipal demande que lors d'activités organisées par la Municipalité au cours desquelles de la nourriture est offerte, que les produits locaux soient favorisés et mis en valeur. De plus, le conseil encourage les organismes, commerces ou individus qui planifient des activités sur le territoire municipal ou ailleurs, à suivre la même démarche, soit favoriser et faire la promotion de nos produits locaux. Le conseil recommande aussi à tous les citoyens de supporter l'économie locale.

Qu' une liste des producteurs, entrepreneurs, commerçants ou autres distributeurs de services sur le territoire de la Municipalité soit mise à jour régulièrement et rendue disponible à tous à partir du site Internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-006

Approbation du communiqué de presse de la MRC de La Vallée-du-Richelieu Pacte fiscal municipal - manque à gagner TVQ

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacqueline Estrada Rodriguez, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a approuvé et approuve le communiqué de presse de la MRC de La Vallée-du-Richelieu diffusé le 17 décembre 2013, lequel est intitulé *Changement au remboursement de la TVQ – Les maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu signifient leur mécontentement.*

Adoptée à l'unanimité

Le Maire et son Conseil municipal reporte leur décision à une séance ultérieure concernant la signature de l'Entente d'utilisation du service de l'Écocentre Marguerite-D'Youville.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-01-007

Approbation du budget 2014 de l'AIBR

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le budget 2014 de la Régie de l'AIBR tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-008

Entériner vote pour élections au sein du Conseil d'administration de la FQM

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine le vote du Maire pour le Maire de Verchères, monsieur Alexandre Bélisle aux élections au sein du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2014-01-009

Dépenses incompressibles 2014

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, l'adjointe à la direction générale et/ou la secrétaire comptable à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles énumérés suivantes, le tout telles que les dispositions du règlement n° 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Rémunération et allocation Élus, Rémunération employés, rémunération personnel électoral, rémunération 120 heures pour Festival Chant de Vieilles, part de l'employeur comprenant DAS, assurance collective et régime volontaire de retraite</i>	630 655 \$
<i>Contrats, ententes et protocoles d'ententes toutes catégories, revitalisation (règl. Crédit taxes)</i>	734 720 \$
<i>Quotes-parts MRC VR, MDY et OMH, Régie débit réservé (eau potable), Usine assainissement des eaux usées, subventions municipales dédiées (bibliothèque H D-M, Fabrique, Festival CDV)</i>	125 930 \$
<i>Téléphonie, internet, essence, huile, mazout, diesel, électricité, frais de poste, Gloriette, papeterie et fournitures bureau, immatriculation des véhicules, licences</i>	119 630 \$
<i>Intérêts sur emprunts et autres frais de services des institutions financières</i>	71 130 \$
<i>Remboursements de capitaux</i>	296 535

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-010

Calendrier des versements de la quote-part 2014 à l'OMH

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la quote-part 2014 au montant de 7 810 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) comme suit en 2014 :

- Janvier 1 952,50 \$
- Avril 1 952,50 \$
- Juillet 1 952,50 \$
- Octobre 1 952,50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-011

Calendrier des versements de la contribution 2014 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la contribution municipale 2014 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion comme suit en 2014 :

- Janvier 2 637,50 \$
- Février 2 637,50 \$
- Mai 5 275,00 \$
- Septembre 5 275,00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-012

Contribution 2014 à la Fabrique de la Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue déneigement et tonte de gazon – calendrier des versements

Il est proposé et appuyé à l'unanimité de tous les Membres du Conseil municipal, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution 2014 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue au montant total de 2 270 \$ pour le déneigement du

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

stationnement (770 \$) et la tonte de leur gazon (1 500 \$), laquelle contribution est versée comme suit en 2014 :

- Pour le déneigement, mars : 770 \$,
- Pour la tonte de gazon, juin : 1 500 \$;

Que le Conseil municipal rappelle que c'est la Municipalité qui fait la tonte du gazon au Parc de la Fabrique pour la saison estivale 2014 comme par les saisons estivales passées et que la contribution 2014 au montant de 1 500 \$ n'est pas dédiée pour la tonte du gazon dudit Parc.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-013

Calendrier des versements pour l'entente de services avec La Maison des jeunes La Traversée

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la somme de 9 000 \$ à l'organisme la Maison des jeunes *La Traversée* en vertu de l'entente de services 2014 suite au dépôt du rapport trimestriel par ledit organisme à la Municipalité pour le trimestre concerné, le tout comme suit en 2014 :

- | | | |
|--|-----------|----------|
| • (trimestre décembre, janvier, février) | Mars | 2 250 \$ |
| • (trimestre mars, avril, mai) | Juin | 2 250 \$ |
| • (trimestre juin, juillet, août) | Septembre | 2 250 \$ |
| • (trimestre septembre, octobre, novembre) | Décembre | 2 250 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-014

Adoption du budget 2014 pour le Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et calendrier des versements de la quote-part 2014

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le budget 2014 du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la Municipalité lui verse la quote-part au montant de total de 8 065 \$ comme suit en 2014 :

- | | |
|--------------|-------------|
| • 14 janvier | 4 032,50 \$ |
| • 3 juin | 4 032,50 \$ |

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-015

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 14 janvier 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 274 203,74 \$ dont 90 800,34 \$ au 31 décembre 2013 et 183 403,40 \$ au 14 janvier 2014. (Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Adoptée à l'unanimité

L'autorisation pour affectations de surplus et/ou de réserves au 31 décembre 2013 est reportée à une prochaine séance.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2014-01-016

Procès-verbal séance ordinaire du 3 décembre 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-017

Procès-verbal séance extraordinaire du 17 décembre 2013 (Budget 2014)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2013 concernant le budget 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2013 concernant le budget 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-018

Procès-verbal séance extraordinaire du 8 janvier 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2014 concernant l'adoption du règlement n° 2013-03 relatif à la répartition et à la tarification du coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien du cours d'eau Coderre (branche 38) a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil municipal reporte le sujet du service de l'archiviste régionale en 2014 à une prochaine séance.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-01-019

Renouvellement cotisation 2014 à l'ADMQ

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2014 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 407 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2014-01-020

Rémunération en 2014

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

- Qu'** à l'exception du personnel temporaire, étudiant et/ou saisonnier avec lequel la Municipalité a déjà pris entente; le Conseil municipal autorise l'ajout de l'indice des prix à la consommation (IPC) au taux de 0,9% aux rémunérations 2013 des employés à statut permanent de la Municipalité pour l'exercice financier 2014 et il en est de même pour la secrétaire du médecin du Centre de jour ;
- Qu'** à l'exception du personnel temporaire, étudiant et/ou saisonnier avec lequel la Municipalité a déjà pris entente, le Conseil municipal autorise une augmentation salariale au taux 0,1% aux rémunérations 2013 des employés à statut permanent de la Municipalité pour l'exercice financier 2014 et il en est de même pour la secrétaire du médecin du Centre de jour.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-021

Acceptation du départ à la retraite de la secrétaire comptable Madame Denyse Laliberté

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

- Que** le Conseil municipal accepte le départ à la retraite de madame Denyse Laliberté, laquelle a quitté ses fonctions de secrétaire comptable le 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-022

Offre d'emploi et Comité de sélection

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

- Que** la Municipalité lance une offre d'emploi pour combler le poste de technicien (ne) comptable à raison de 3 jours par semaine (21 heures semaine) du lundi au mercredi inclusivement, laquelle offre est à publier dans la Gloriette et Québec municipal au courant du mois de janvier 2014 ;
- Que** le comité de sélection pour les entrevues avec les candidats (es) retenus (es) pour ledit poste est formé par mesdames Élise Guertin, Joscelyne Charbonneau et par monsieur le Maire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-023

Entériner embauche Préposée à l'accueil à la Maison de la culture et du tourisme Madame Janique Rodrigue

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

- Que** le Conseil municipal entérine l'embauche de madame Janique Rodrigue comme préposée à l'accueil à la Maison de la culture et du tourisme aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-024

**Entériner embauche
Surveillants à la patinoire
Messieurs Jean-Simon Larose et Olivier Degrève**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de messieurs Jean-Simon Larose et Olivier Degrève comme surveillants à la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2014-01-025

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 2 915 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Radio émetteur pour 617</i>	<i>800 \$</i>
<i>2 feuilles de plywood 1/2 et quincaillerie pour établi</i>	<i>200 \$</i>
<i>Étagères pour caserne</i>	<i>500 \$</i>
<i>40 chandails</i>	<i>1 000 \$</i>
<i>Numéros et écussons à coller</i>	<i>150 \$</i>
<i>Renouvellement cotisation 2014 Association des chefs en sécurité incendie du Québec</i>	<i>265 \$</i>

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-026

**Paiement de la retenue de 10 % à Équipement d'incendie Levasseur
pour le nouveau camion incendie**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 16 178,94 \$ taxes applicables incluses à Équipement d'incendie Levasseur, le nouveau camion incendie étant conforme au cahier des charges de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-027

**Adjudication au soumissionnaire le plus offrant
pour la vente pour les pièces du vieux camion incendie
Monsieur François Tanguay**

Considérant la réception conforme de deux soumissions suite à l'appel d'offres pour la vente pour les pièces du vieux camion incendie (GMC 7000, 1980), comme suit :

- Monsieur François Tanguay offre 1 000 \$,
- Monsieur Martin Laporte offre 800 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que la Municipalité vend pour les pièces le vieux camion incendie (GMC 7000, 1980) à monsieur François Tanguay, pour le montant de 1 000 \$, le soumissionnaire le plus offrant.

Adoptée à l'unanimité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture résumée de la lettre du directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

RÉSOLUTION 2014-01-028

Acceptation de la démission du directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission du directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, monsieur Michel Frisée, le tout suivant les termes à ce sujet dans sa lettre datée du 10 janvier 2014, laquelle dite lettre fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-029

Nomination du nouveau directeur, de son assistant et d'un lieutenant pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant les recommandations du directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, monsieur Michel Frisée, dans sa lettre datée du 10 janvier 2014, laquelle dite lettre fait partie intégrante de la présente résolution

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal nomme comme directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, monsieur Alain Fredette et comme assistant au directeur dudit Service, monsieur Mathieu Lachance et comme lieutenant, monsieur Luc Samson, et ce, lorsque ces deux derniers auront complété leur formation.

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-01-030

Renouvellement du contrat pour l'entretien de la génératrice Génératrice Drummond

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement pour l'année 2014 du contrat avec Génératrice Drummond pour l'entretien préventif de la génératrice, contrat au montant de 480\$ taxes applicables en sus, plus un montant suffisant pour l'huile et les filtres et/ou le remplacement de pièces lorsque nécessaire ;

Que la proposition datée du 6 décembre 2013 de Génératrice Drummond fasse et elle fait partie de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

RÉSOLUTION 2014-01-031

Autorisation de dépenses – produits d’entretien des édifices municipaux

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodrigues, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 500 \$ taxes applicables en sus, pour l’achat des produits d’entretien des édifices municipaux.

Adoptée à l’unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2014-01-032

Autorisation de dépenses : carburant diesel

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 3 000 \$ taxes applicables en sus, pour le carburant diesel (remplissage du réservoir).

Adoptée à l’unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d’eau

L’Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-01-033

Autorisation de dépenses : équipements pour travail en espace clos

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 4 615 \$ taxes applicables en sus s’il y a lieu pour l’achat d’équipements pour travail en espace clos.

Adoptée à l’unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

L’Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-01-034

**Autorisation de dépenses
Courroie souffleuse et souffleuse**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 3 030 \$ taxes applicables en sus pour l’achat d’une courroie pour la souffleuse (30 \$) et d’une souffleuse (3 000 \$) ;

Que pour financer la dépense pour une nouvelle souffleuse, un transfert budgétaire au montant suffisant est autorisé du poste revêtement bitumineux.

Adoptée à l’unanimité

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L’Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-01-035

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que le Conseil municipal autorise des dépenses n'excédant pas 3 000 \$ pour le Carnaval 2014 et au montant estimé de 70 \$ pour la participation de la coordonnatrice aux loisirs à la conférence de presse de Loisir sport Montérégie (LSM) *les Plaisirs d'hiver* à La Prairie le 16 janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Santé et bien-être : aucun sujet n'est à traiter.

5.3 Loisirs culturels **Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal et entre autres sur les statistiques des prêts et amendes de l'année 2013.

* * * * *

5.3 Loisirs culturels **Maison de la culture et du tourisme**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal dont l'appel de candidatures pour combler un poste vacant au sein du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT).

RÉSOLUTION 2014-01-036

Non renouvellement de l'activité Rendez-vous Photo du Richelieu

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que par la présente résolution, le Conseil municipal informe l'autorité compétence de Rendez-vous Photo du Richelieu que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ne participera pas à l'édition 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-037

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 695 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Bar santé</i>	<i>40 \$</i>
<i>Contrat spectacle 1^{er} mars Monique Désy-Proulx</i>	<i>450 \$</i>
<i>Loge</i>	<i>30 \$</i>
<i>Bien-être du personnel</i>	<i>20 \$</i>
<i>Formation SMQ (inscription, repas et km)</i>	<i>155 \$</i>

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal suite à la réunion du 13 janvier.

RÉSOLUTION 2014-01-038

Abattage d'arbres autorisé au 1896, chemin du Rivage

Considérant la recommandation favorable rendue par le Comité consultatif en environnement (CCE) lors de sa réunion tenue le 13 janvier 2014, pour l'abattage de deux (2) pins en cour avant au 1896, chemin du Rivage.

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que le Conseil municipal autorise le propriétaire du 1896, chemin du Rivage, à abattre ou à faire abattre deux (2) pins sur sadite propriété, le tout en vertu du règlement de zonage n° 2009-002 et ses amendements, article 12.16.

Adoptée à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault commente et dépose le rapport annuel 2013 de l'inspecteur municipal. Monsieur Archambault remercie les citoyens qui ont déposé leur candidature pour siéger sur le CCU. (Note aux lecteurs : *les candidatures non retenues seront conservées durant un (1) an.*)

RÉSOLUTION 2014-01-039

Nomination d'un membre au CCU Monsieur Jonathan Chalifoux

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme le citoyen, monsieur Jonathan Chalifoux, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité pour remplacer et pour terminer le terme de monsieur Bernard Archambault, ledit terme prenant fin au mois d'août 2014 ;

Que le mandat d'un membre citoyen au CCU peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Chalifoux pourrait être renouvelé en août 2014 pour se terminer en août 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-040

Renouvellement cotisation 2014 à la COMBEC

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2014 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEC) au montant de 333,43 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal dont l'appel de candidatures pour combler un poste vacant au sein du Comité consultatif en agriculture.

RÉSOLUTION 2014-01-041

Renouvellement du mandat au CCA de Monsieur Camille Girouard

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur Camille Girouard comme membre du Comité consultatif agricole (CCA) pour un second terme consécutif, lequel terme se terminera en février 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-042

Renouvellement du mandat au CCA de Monsieur André Chagnon

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

Que le Conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur André Chagnon comme membre du Comité consultatif agricole (CCA) pour un second terme consécutif, lequel terme se terminera en février 2017.

Adoptée à l'unanimité

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

RÉSOLUTION 2014-01-043

**Autorisation de signatures
convention d'exposition à Maison de la culture et du tourisme :
Impressions (Atelier Glypto – Doré Brunet, Nicole) du 25 janvier au 9 mars 2014**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer la convention d'exposition à la Maison de la culture et du tourisme du 25 janvier au 9 mars 2014, convention intitulée *Impressions (Atelier Glypto)* avec l'artiste, madame Nicole Doré Brunet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-044

**Autorisation de signatures
conventions d'expositions à Maison de la culture et du tourisme
Papiers bavards (titre temporaire) – (Françoise Barraud) du 10 mai au 15 juin 2014**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer la convention d'exposition à la Maison de la culture et du tourisme du 10 mai au 15 juin 2014, convention intitulée *Papiers bavards (titre temporaire)* avec l'artiste, madame Françoise Barraud.

Adoptée à l'unanimité

• Correspondances de la Shec reçues le 10 janvier

Résolution n° 2013-12-004 de la Société historique et culturelle (Shec) concernant le désistement et le retrait de la Shec dans la poursuite contre la Municipalité à la Cour des Petites créances.

Résolution n° 2013-12-006 de la Société historique et culturelle (Shec) concernant une demande de la Shec pour avoir un représentant délégué par le CA de la Shec sur le Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

* * * * *

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire demande aux personnes présentes si celles-ci sont intéressées à ce que les montants de 500 \$ et plus sur la liste des comptes payés et à payer soient lus par le Maire lors de l'adoption de ceux-ci.

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h55 pour se terminer à 22h40 et porte sur : dépenses pour le 16, rue Marie-Rose, communications municipales par courriel aux citoyens, document à signer pour les citoyens qui donne leur adresse courriel à la Municipalité, modifications de règlements et règlements sur le site web, merci pour le rapport rendu pour la bibliothèque, merci pour la diligence de la Municipalité lors de la situation d'urgence du 26 décembre (manque d'eau), règlement de Saint-Bonaventure (protection de l'eau), pas de plan de mesures d'urgence de Junex, fermeture du puits Junex, Service d'incendie de Saint-Antoine en aide à Saint-Marc et celui de Saint-Marc en aide à Saint-Antoine, facilités pour vente de billets culturels au public, annonce pour covoiturage sur Internet, période de questions écrite au procès-verbal sur Internet, neige qui tombe du toit sur le trottoir de du Rivage coin Marie-Rose, CCCT et correspondance Shec, déchets verts en avril et acronymes.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2014

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-01-045

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 22 :40 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ **CORRESPONDANCE**

13 décembre Kino Québec – faits saillants de l'avis de leur Comité scientifique ayant pour titre *L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir* avec l'encart *Milieu municipal et promotion de la pratique d'activités physiques et sportives auprès des jeunes.*

* * * * *

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 29 janvier 2014 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 4 février 2014 – 20h00

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale